

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Salah MEZIOU

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		37 062	37 062
MOINS AMORTISSEMENTS		-29 706	-25 438
		7 356	11 624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	69 336 919	69 278 878
MOINS AMORTISSEMENTS		-18 685 877	-16 588 573
		50 651 042	52 690 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	29 170 646	29 284 546
MOINS PROVISIONS		-11 432 220	-11 495 341
		17 738 426	17 789 205
AUTRES ACTIFS NON COURANT		34	11 356
ACTIFS NON COURANTS		68 396 859	70 502 490
ACTIFS COURANTS			
Client		2 026 843	1 820 529
MOINS PROVISIONS		-1 973 270	-1 803 521
		53 574	17 008
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	4 924 926	5 172 518
MOINS PROVISIONS		-27 090	-27 090
		4 897 836	5 145 427
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	8 605 499	9 159 937
MOINS PROVISIONS		-3 102 879	-3 135 132
		5 502 620	6 024 805
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 636 369	1 171 798
ACTIFS COURANTS		12 090 398	12 359 038
TOTAL DES ACTIFS		80 487 257	82 861 528

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
		31/12/2024	31/12/2023
Capital social souscrit		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-9 537 313	-9 248 390
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		28 514 377	28 803 300
Résultat consolidé		79 017	-24 544
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		28 593 393	28 778 756
Part des minoritaires dans les capitaux propres		7 673 903	7 522 774
Part des minoritaires dans le résultat		524 782	429 235
Intérêts des minoritaires		8 198 685	7 952 009
Total capitaux propres		36 792 078	36 730 765
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 509 570	11 509 570
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 569 142	1 569 142
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		2 567 182	2 595 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		1 305 579	1 098 027
Cautions reçues		5 431 257	6 671 257
Provision pour risques et charges		320 000	320 000
Emprunt		9 187 248	10 171 599
PASSIFS NON COURANTS	B2	33 638 586	35 683 204
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		165 629	182 742
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	4 505 062	4 227 756
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	5 385 901	6 037 061
PASSIFS COURANTS		10 056 593	10 447 560
TOTAL DES PASSIFS		43 695 179	46 130 763
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		80 487 257	82 861 528

Groupe SODINO SICAR
Etat de Résultat arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2024	31/12/2023
REVENUS DES LOYERS		6 679 788	6 745 683
REVENUS DES PARTICIPATIONS		64 417	115 618
REVENUS DES PLACEMENTS		452 754	490 627
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		76 470	76 970
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		91 437	89 041
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	7 364 866	7 517 938
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-1 462 258	-1 767 182
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-49 870	-54 728
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 772 185	-1 791 080
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 217 819	-1 579 215
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-672 825	-1 533 693
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-6 174 957	-6 725 898
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 189 909	792 040
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	35 591	15 374
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-2	-596
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 225 498	806 818
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-621 699	-402 127
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		603 798	404 691
Résultat consolidé		79 017	-24 544
Part des autres actionnaires dans le résultat		524 782	429 235
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		-467 509	0
Part groupe		-233 747	0
Part des minoritaires		-233 761	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		136 290	404 691
Résultat consolidé après modifications comptables		-154 731	-24 544
Part des Minoritaires dans le résultat après modif. Compt.		291 020	429 235

Groupe SODINO SICAR
Etat de flux Consolidé arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
<i>Résultat net consolidé</i>	B1-2	<u>-154 730</u>	<u>-24 544</u>
Ajustements pour :			
-Part des minoritaire dans le résultat	B1-2	291 020	429 235
- Amortissements et provisions	C5	2 217 819	1 579 216
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	D2	277 222	84 576
- Quotes parts subvention d'investissement		-88 687	-88 687
- Plus values de cession des Participations et CCA - SODINO	A2- ii	-11 000	-56 688
- Plus values de réévaluation des Actifs immobilisés	A1- ii	0	-15 000
- Plus values de cession des Participations sur Fonds Gérés	A2- ii		-8 022
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		<u>2 531 643</u>	<u>1 900 086</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	A1- i	-58 041	-212 545
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières			-8 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorp.	A1- ii		15 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières			
* Participations	A2- ii	121 000	163 849
* Participations sur FOPRODI	A2- ii	0	30 692
* Cautionnement		3 900	
Variation des avances sur cession d'actions reçues	B2	207 551	155 626
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		<u>274 411</u>	<u>144 622</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Reserves pour fonds social	B1-2	13 711	15 231
Remboursement avance SEBN	B2	-1 400 000	-1 400 000
Variation des placements courants	A4	554 439	1 816 870
Décassements sur financement F CDC			-51 516
Part des Fonds gérés dans les Revenus		26 837	67 301
Encaissement des emprunts	B2-i	954 000	0
Décassements des emprunts	B4-i	-2 087 212	-2 329 128
Cautions reçues	B2	160 000	0
Remboursement compte courant actionnaire STB sicar	B4	-425 000	0
Décassements sur financement Fonds CDC	A3-i	-110 900	0
Remboursement partiel sur Financement Participation Fonds FR PME	B2	-27 818	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>-2 341 944</u>	<u>-1 881 242</u>
		<u>464 110</u>	<u>163 466</u>
Trésorerie début de l'exercice	A5	1 171 798	1 008 333
Trésorerie Fin de l'exercice	A5	1 635 908	1 171 798

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I/ SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :

I/ Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque,
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des % intérêts dans le groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

Les pourcentages de contrôle sont égaux aux pourcentages d'intérêt.

NOTE II/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion - Fonds d'amorçage s'élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO :

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1- Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constatation d'une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constatation d'une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;
L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.
- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont,

la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variations
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	5 974 831	5 974 831	0
Constructions	62 340 221	62 340 221	0
Matériel de transport	480 135	480 135	0
Agencements, aménagements et Installations	219 756	173 230	46 526
Mobilier de bureaux	78 983	78 983	0
Matériel de bureaux	67 532	63 191	4 341
Matériel Informatique	166 641	159 466	7 175
Fourniture de bureaux	8 821	8 821	0
<i>Totaux bruts</i>	69 336 919	69 278 878	58 041
<u>Amortissements</u>			
Constructions	13 120 361	11 819 434	1 300 927
Matériel de transport	329 428	275 468	53 960
Agencements, aménagements et Installations	4 961 586	4 241 025	720 561
Mobilier de bureaux	60 419	57 251	3 168
Matériel de bureaux	25 410	23 520	1 890
Matériel Informatique	181 489	164 691	16 797
Fourniture de bureaux	7 184	7 184	0
<i>Totaux Amortissements</i>	18 685 877	16 588 573	2 097 304
Valeurs nettes	50 651 042	52 690 305	-2 039 263

Note A.2-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation CEFIC	0	0	0
- Participation Pôle technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	29 083 900	29 193 900	-110 000
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	8 928	12 828	-3 900
- Versement restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeur Brute	29 170 646	29 284 546	-113 900
- Provision / Participations	-11 432 220	-11 495 341	63 121
TOTAUX	17 738 426	17 789 205	-50 779

i- Les cessions se présentent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	Valeur Participation		Valeur comptable Titres cédés	Nombre de titres	Prix de cession	PLUS VALUES
	2024	2023				
<u>RETROCESSIONS</u>						
SOCABIS	0	110 000	110 000	11 000	121 000	11 000
Totaux	0	110 000	110 000	11 000	121 000	11 000

Note A.3-. AUTRES ACTIFS COURANTS :

En Dinar Tunisien			
DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Prêt et avance au personnel	146 769	134 375	12 393
- Etat impôt sur les sociétés	4 287 113	4 537 590	-250 477
- Débiteurs divers	130 052	131 965	-1 914
- Débiteurs CDC (i)	6 303	0	6 303
- Charges constatés d'avance	72 597	61 706	10 892
- Produit à recevoir	221 572	207 779	13 792
- Crédit de TVA	60 521	99 102	-38 581
Valeur Brute	4 924 926	5 172 518	-247 591
- Provision	-27 090	-27 090	0
TOTAUX	4 897 836	5 145 427	-247 591

i- Exigible CDC :

La variation du compte exigible du Fonds géré CDC se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien		
DESIGNATION	Montants	
Solde d'ouverture (créditeur, dû au FG)		94 512
<u>Remboursements</u>	<u>110 900</u>	-110 900
Principal CCA ZEMAR	45 000	
Produits CCA ZEMAR	7 704	
Produits CCA ACI	58 196	
<u>Produits CCA 2024</u>	<u>10 085</u>	10 085
Produits CCA ZEMAR	10 085	
Solde de clôture (dû à SODINO)		-6 303

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

En Dinar Tunisien			
DESIGNATION	2024	2023	Variations
- Titres cotés en bourse	1 269 122	1 269 119	3
- Placements financiers	3 899 479	4 429 988	-530 509
- Compte courants	3 436 898	3 460 830	-23 933
Valeur Brute	8 605 499	9 159 937	-554 438
- Provision / CCA	-2 409 895	-2 407 260	-2 635
- Provision / Titres de placement	-692 984	-727 872	34 888
TOTAUX	5 502 620	6 024 805	-522 185

Note A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variations
Avoirs en Caisse	10	0	10
Avoirs chez Finacorp	7 425	126	7 298
Avoirs en comptes courants bancaires	1 628 935	1 171 672	457 263
TOTAUX	1 636 369	1 171 798	464 571

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES GROUPE ET HORS GROUPE :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variations
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-9 537 313	-9 248 390	-288 923
Total capitaux propres groupe avant résultat	28 514 377	28 803 300	-288 923
Résultat consolidé	79 017	-24 544	103 561
Total capitaux propres groupe	28 593 393	28 778 756	-185 362
Part des minoritaires dans les capitaux propres	7 673 903	7 522 774	151 128
Part des minoritaires dans le résultat	524 782	429 235	95 547
Intérêts des minoritaires	8 198 685	7 952 009	246 676
Total capitaux propres et intérêts des minoritaires	36 792 078	36 730 765	61 313

1- Réserves consolidées et part des minoritaires dans les réserves et les capitaux :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	6 600 000	44 651 690
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	6 600 000	44 651 690
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	254 583	0	254 583
RESERVE SPECIAL DE REEVALUATION	208 780	14 407 525	14 616 305
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-19 504 688	-5 992 398	-25 497 086
MODIFICATIONS COMPTABLES AFFEC	0	-467 509	-467 509
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-1 257 395	-1 257 395
<u>RESERVES</u>	-18 418 537	9 019 117	-9 399 420
<u>Corrections des Réserves</u>	4 507 686	-271 777	4 235 910
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	3 911 436	0	3 911 436
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Elimination Reprise Provision sur Intérêts CCA SOPINO	600 000	0	600 000
Elimination Int / CCA ant / immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	244 409	244 409
<u>RESERVES CORRIGÉES</u>	-13 910 851	8 747 340	-5 163 510
<u>Elimination des titres de participation</u>			
	SODINO	SOPINO	Cumul
<u>Capitaux propres & Réserves</u>	24 140 839	15 347 340	39 488 180
% Intérêt	100%	49,9985%	
Quote-part Groupe	24 140 839	7 673 438	31 814 277
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-3 299 900	-3 299 900
Réserves consolidées	-13 910 851	4 373 538	-9 537 313
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves	0	7 673 903	0

Tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe :

<i>En Dinar Tunisien</i>		
	2024	2023
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	<u>36 730 764</u>	<u>36 016 530</u>
Libération Augmentation de capital STB dans SOPINO		
Affectation au Fonds social	13 711	15 231
Reclassement Provisions antérieures sur Titres SOPINO	0	383 000
Amortissement des subventions	-88 687	-88 687
Modifications comptables (Pertes suite Redressement Fiscal 2020-2023)	-467 509	0
<i>Résultat consolidé de l'exercice</i>	603 799	404 691
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	<u>36 792 078</u>	<u>36 730 765</u>

2- Résultat Consolidé et part des minoritaires dans le résultat :

<i>En Dinar Tunisien</i>				
Eléments	Montant	Retrai- tement	%	Cumul
Résultats SODINO	154 266,48	-600 000	100,000%	-445 734
Résultats SOPINO	1 029 165	20 367	49,998%	524 750
Résultat Consolidé avant Modifications comptables				79 017
<u>Effet des modifications comptables</u>				
Effet des modifications comptables chez SOPINO		-467 509	49,998%	-233 747
Résultat Consolidé après Modifications comptables				-154 731
<u>Part des minoritaires dans le résultat</u>	1 029 165	20 367	50,002%	524 782
Effet des modifications comptables - Part des minoritaires		-467 509	50,002%	-233 761
Part des minoritaires dans le Résultat après Modifications comptables				291 020
Résultat Consolidé après Modifications comptables				136 289

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variation
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	<u>17 394 503</u>	<u>17 422 321</u>	<u>-27 818</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	11 509 570	11 509 570	0
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 569 142	1 569 142	0
- Financement FR PME	2 567 182	2 595 000	-27 818
<u>Autres Passifs non Courants</u>	<u>16 244 083</u>	<u>18 260 883</u>	<u>-2 016 799</u>
- Avances sur cession d'actions	1 305 579	1 098 027	207 552
- Cautions reçues	2 631 257	2 471 257	160 000
- Avances reçues	2 800 000	4 200 000	-1 400 000
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunts (i)	9 187 248	10 171 599	-984 351
TOTAUX	33 638 586	35 683 204	-2 044 618

i- Emprunts :

La variation de ce poste s'analyse comme suit :

DESIGNATION	2024
<u>Nouveaux crédits</u>	<u>954 000</u>
- Nouveau Crédit Amen Bank 5 ans, TMM +3,25 l'an (SOPINO)	954 000
<u>Reclassement en éléments courants</u>	<u>-1 938 351</u>
- Reclassements crédits Amen Bank	1 938 351
TOTAUX	-984 351

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Produits constatés d'avance	803 594	553 534	250 060
Personnel Charges à payer	365 317	321 990	43 327
Provision départ à la retraite	177 237	146 686	30 551
Provision pour Congés Payés	206 478	208 000	-1 521
Etat Impôts et Taxes	333 657	331 927	1 730
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	139 550	132 372	7 177
Créditeurs divers	18 393	18 221	172
Compte de régularisation Passif / Fonds social	11 639	10 328	1 311
Compte d'attente	20	0	20
Charge à payer	138 217	140 233	-2 016
Intérêt couru et non échus	910 959	964 463	-53 504
Avances clients	1 400 000	1 400 000	0
TOTAUX	4 505 062	4 227 756	277 306

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variation
<i>Exigible BEI</i>			
<i>Exigible FOPRODI</i>	1 231 794	1 231 794	0
<i>Exigible IRADA</i>	556 387	539 635	16 752
<i>Exigible Fonds CDC</i>	0	94 512	-94 512
<i>Exigible Fonds BFPME</i>	71 381	71 381	0
<i>CC STB SICAR</i>	393 500	818 500	-425 000
<i>Échéances courantes sur CMT (i)</i>	3 132 379	3 281 240	-148 861
<i>BH</i>	461	0	461
TOTAL	5 385 901	6 037 061	-651 160

i- Échéances courantes sur CMT :

La variation de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2024
<u>Reclassement en éléments courants</u>	<u>1 938 351</u>
- Reclassements crédits Amen Bank	1 938 351
<u>Remboursements</u>	<u>-2 087 212</u>
- Remboursement Crédit BH	-317 034
- Remboursement Crédit Amen Bank	-1770 178
TOTAUX	-148 861

Note C.1-. REVENUS :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variation
Revenus des Placements et opérations financière	452 754	490 627	-37 872
- Produits Comptes à terme	14 839	12 288	2 551
- Plus-value/titres Sicav	715	565	151
- Dividendes des titres de placement	56 715	93 977	-37 263
- Produits comptes de placement	379 722	382 369	-2 647
- Intérêts créditeurs	763	1 427	-664
Etudes et prestations de services	76 470	76 970	-500
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	28 000	27 280	720
- Commissions sur projets financés Fonds Rest PME	37 000	38 220	-1 220
- Commissions sur projets financés FOPRODI	0,00	0,00	0
- Commissions sur fonds IRADA	11 470	11 470	0
Revenus des Participations	64 417	115 618	-51 201
- Jetons de présence	64 417	114 818	-50 401
- Autres	0	800	-800
Loyers	6 679 788	6 745 683	-65 895
Autres Produits D'exploitation	91 437	89 041	2 396
TOTAUX	7 364 866	7 517 938	-153 072

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variation
Opérations sur titres	661	1 567	-905
- Frais sur titres de placement	661	1 567	-905
Services bancaires	1 461 597	1 765 616	-304 019
- Commissions bancaires	12 161	4 771	7 391
- Intérêts des comptes courants	1 290 208	1 491 159	-200 951
- Intérêt sur emprunt	153 270	269 643	-116 372
- Pénalités & amendes	5 958	44	5 914
TOTAUX	1 462 258	1 767 182	-304 924

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Achats non stockés de fournitures	5 855	14 540	-8 685
- Journaux, revues et documentation	254	326	-73
- Achat carburant	30 740	33 487	-2 746
- Loyers et charges locatives	0	-6 900	6 900
- Achats Divers	2 725	2 510	214
- Eau et électricité	10 296	10 764	-468
TOTAUX	49 870	54 728	-4 858

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Salaires et compléments de salaires	958 902	900 369	58 533
- Primes et gratifications	478 076	551 977	-73 900
- Congés payés	404	22 807	-22 403
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	279 051	265 396	13 655
- Assurance Groupe	55 751	50 531	5 220
TOTAUX	1 772 185	1 791 080	-18 895

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS NETTES DE REPRISES :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variations
Dotations aux amortissements	2 282 642	2 272 739	9 903
- Amortissement des immobilisations	2 282 642	2 272 739	9 903
Dotations aux Provisions nettes de reprises	-64 823	-693 524	628 701
- Provisions sur titres de participation	35 000	2 104	32 896
- Provisions sur titres de placement	0	40 508	-40 508
- Provisions pour dépréciation des créances	0	-542 168	542 168
- Provision compte /courant associé	33 186	20 906	12 280
- Reprise / Provision sur titres de participation	-98 121	-148 520	50 399
- Reprise / Provision sur titres de placement	-34 888	-66 354	31 466
TOTAUX	2 217 819	1 579 215	638 604

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variation
- Loyers	76 610	76 007	603
- Entretien et réparations	46 334	45 546	787
- Frais de déplacement	6 703	9 593	-2 890
- Publicités, publications, relations publiques	25 979	25 287	692
- Frais postaux et de télécommunications	13 398	12 756	642
- Subvention TFP	-6 090	0	-6 090
- Jetons de présence	32 425	63 750	-31 326
- T.F.P.	49 484	44 616	4 867
- Taxes sur les véhicules	15 815	17 855	-2 040
- Charges suite redressement fiscal	0	640 007	-640 007
- Primes d'assurance	92 958	126 426	-33 467
- Réceptions	36 408	46 094	-9 686
- Honoraires	200 823	179 628	21 195
- Autres charges	81 980	246 128	-164 148
TOTAUX	672 825	1 533 693	-860 868

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variations
- Gains sur redressement fiscal antérieur (SOPINO)	28 487	2	28 485
- Produit sur cession des immobilisations corporelles	7 104	15 372	-8 268
TOTAUX	35 591	15 374	20 217

Note D.1- TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	2024	2023	Variations
Liquidités et équivalents de liquidités (Voir Note A.5)	1 636 369	1 171 798	646 571
Découvert bancaire	-461	0	-461
TOTAUX	1 635 908	1 171 798	464 110

Note D.2- VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
DESIGNATION	2024	2023	Variations
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	-165 629	-182 742	17 113
CLIENTS	2 026 843	1 820 529	206 314
AUTRES ACTIFS COURANTS	4 924 926	5 172 518	-247 591
AUTRES PASSIFS COURANTS	-4 505 062	-4 227 756	-277 306
<u>Ajustement du BFR</u>			
Exigible CDC			-6 303
Provision pour départ à la retraite			30 551
TOTAUX	2 281 078	2 582 548	-277 222

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

E.1- ENGAGEMENTS RECUS : (Société mère SODINO SICAR) :

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

<i>En Dinar Tunisien</i>			
Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
Total	1 316 000	911 100	

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES : (Filiale SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m2 à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

En couverture de crédits de 12 954 Mille Dinars obtenu de l'Amen Bank, la SOPINO a accordé, à la cette dernière une hypothèque de 2ème rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m2 à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

F- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La SODINO détient 49,998% du capital social de la société SOPINO, cette dernière est sous son contrôle exclusif.

1- Transactions intergroupes :

1.1- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion (SODINO)

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 21 000 Dinars provenant des exercices antérieurs.

1.2- STB SICAR (SOPINO)

- ❖ Le conseil d'administration de la SOPINO a autorisé dans sa réunion du 21 décembre 2021 :
 - La participation de la STB SICAR au capital de la SOPINO à concurrence de 800 000 DT ;
 - L'octroi d'une Avance en compte courant à la société SOPINO pour un montant de 2 200 000 DT.

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23/12/2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 1 600 000 DT par la création de 160 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, et ce comme suit :

- 800 000 DT par conversion de créances en CCA de SODINO ;
- Le reliquat, soit 800 000 DT, par un apport en numéraire effectué par la STB SICAR.

Au cours de l'exercice 2024, la SOPINO a constaté les intérêts sur compte courant STB SICAR s'élevant à 200 108 DT dont 28 192 DT supplémentaires dus au report des échéances de 6 mois.

La situation au 31 décembre de l'avance en compte courant STB SICAR s'établit à 1 648 500 DT soit 1 255 000 DT en Passifs non courants et 393 500 DT en passifs courants.

2- *Engagements envers les dirigeants :*

2.1. Salaires et avantages en nature (SODINO SICAR)

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a fixé et a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 02 Août 2019, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, de 117 668 DT dont des avantages en nature pour 16 843 DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2023 s'élevant à 43 549 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2024 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 64 932 DT en brut.

Ainsi, la rémunération brute due au PDG au titre de l'exercice 2024 s'élève à 139 051 DT.

2-2. Jetons de présence servis au PDG :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 938 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué à son Président Directeur Général, des jetons de présence pour 2 812 DT en brut non encore servis au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les jetons de présence dus au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2023, s'élevant à 4 688 DT ne sont pas encore servis au 31 décembre 2024, portant ainsi les charges à payer au titre des jetons de présence dus au PDG à 7 500 DT.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs :

Au cours de l'exercice 2024, la société SODINO SICAR a attribué, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 30 000 DT en brut au titre de l'exercice 2023. Les jetons de présence dus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 et non encore servis s'élèvent à 25 313 DT et sont portés en charges à payer.

2-4. Salaires et avantages en nature (SOPINO) :

Le conseil d'administration de la SOPINO a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans sa réunion du 17 mars 2020, reconduisant ainsi les mêmes avantages accordés à l'ancien PDG (conformément au PV du Conseil d'administration du 05 Juin 2014) parti en retraite. Cette rémunération est fixée à 1 200 DT Brut par mois.

Ainsi, au cours de l'exercice 2024, la société SOPINO a constaté un montant de 14 400 DT au titre de la rémunération brute de son Président Directeur Général (1 200 dinars bruts sur 12 mensualités). Cette rémunération n'est pas servie en totalité au 31/12/2024.

2-2. Jetons de présence (SOPINO) :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 937,500 DT brut par administrateur et par présence.

Les membres de la commission de dépouillement sont rémunérés par des jetons fixés par l'assemblée générale ordinaire du 08/12/2020 à 937,500 Dinars brut par membre et par Séance.

Les jetons de présence, dus aux PDG au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 1 875 DT, brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 937,500 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Ces jetons de présence ne sont pas encore servis.

Les jetons de présence, dus aux administrateurs (y compris la présidente du conseil) au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 11 250 DT en brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 5 625 DT en brut au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage. Ces jetons de présences sont servis en 2024 à concurrence de 4 688 DT.

Groupe SODINO SICAR

Av. Taïb M'HIRI - Batiment société des foires de Siliana – 6001 SILIANA

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Avis d'auditeur indépendant
(Etats financiers consolidés)
Exercice clos au 31 Décembre 2024

Messieurs les Actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **80 487 257 DT**, des capitaux propres consolidé positifs part du groupe de **28 593 393 DT**, y compris un résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **79 017 DT** et un flux de trésorerie consolidé provenant de l'exploitation de **2 531 643 DT**.

1) Opinion :

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe SODINO au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 21 juillet 2025,

Le commissaire aux comptes :

Expert-Partners

Salah MEZIOU